

7 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 7 novembre 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

Monsieur Gilbert Perreault, conseiller district numéro 4, est absent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2018
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 7 novembre 2018
 - 5.2 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2019
 - 5.3 Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2019
 - 5.4 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2019
 - 5.5 Promotion – Modification du statut d'embauche de monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier à temps plein au poste de manœuvre-journalier au service des Travaux publics
 - 5.6 Dépôt de la liste des taxes foncières passées dues et mandat de recouvrement à la firme Bélanger & Sauvé
 - 5.7 Première de classe en persévérance scolaire 2019
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2018
 - 6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2018
 - 6.3 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone C-33-2 – Les Entreprises Baillargeon & Coulombe Inc. – Lot 5 611 422 – Immeuble 4 ou 6 logements
 - 6.4 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone R-48 – Gestion Larivel Inc. – Lot 5 611 442 – Immeubles 6 logements

07- Sécurité publique

- 7.1 Autorisation permettant au Club Quad Mégaroues Joliette de circuler en bordure du 1^{er} rang
- 7.2 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme JFSA Experts-Conseils en ressources hydriques et en environnement pour la préparation d'une étude hydraulique d'un tronçon de la rivière l'Assomption

08- Loisirs et culture

- 8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque 2019 – CRSBP
- 8.2 Octroi d'une aide financière à l'École Ste-Hélène pour l'achat de matériel sportif
- 8.3 Octroi d'un contrat de fourniture, installation et mise en service d'une enseigne avec écrans numériques (double-face) avec structure de soutien
- 8.4 Octroi d'une aide financière au Cercle de Fermières Sainte-Mélanie pour l'achat de tissu – Confection de doudous pour le Regroupement un P'tit Cœur au chaud
- 8.5 Reconduction du programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2019

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018
- 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture pour l'achat d'un godet épandeur d'abrasifs et son installation
- 9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 1

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2018-11-272

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 02

- a) Où sont situés les immeubles visés par les points 6.3 et 6.4 ?
- b) Le mandat de mise-à-jour du plan directeur d'infrastructures du périmètre urbain accordé à la firme Parallèle 54 est-il uniquement technique ?
- c) La firme d'avocats Bélanger & Sauvé, bureau de Joliette, est au service de la Municipalité depuis combien d'années ?

La période de questions est close à 20 h 07.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-11-273

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2018

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur-général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2018-11-274

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2018-11-275

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 7 novembre 2018

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 7 novembre 2018 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **407 450.18 \$**.

Décaissements : chèques numéro 11479 à 11501	238 737.95 \$
Chèque annulé numéro 11421	(40.00 \$)
Comptes fournisseurs : chèques numéro 11502 à 11586	133 097.30 \$
Salaires du 16 septembre au 20 octobre 2018	35 654.93 \$
Total de la période :	407 450.18 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 2018-11-276 5.2 **Avis de motion d'un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2019**
- Madame Françoise Boudrias, mairesse, donne un avis de motion à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2019.
- Madame Françoise Boudrias informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure.
- 2018-11-277 5.3 **Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2019**
- Madame Françoise Boudrias, mairesse, donne un avis de motion à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2019.
- Madame Françoise Boudrias informe que ledit projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure.
- 2018-11-278 5.4 **Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2019**
- ATTENDU** que la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;
- ATTENDU** que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2018, valide pour toute l'année 2019;
- ATTENDU** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :
- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
 - Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
 - La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
 - Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet **Bélanger Sauvé** de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 pour un montant de cent cinquante dollars (150 \$) par mois, et ce, pour l'année financière 2019.

Adoptée

2018-11-279

5.5 Promotion – Modification du statut d'embauche de monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier à temps plein au poste de manœuvre-journalier au service des Travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-008 qui embauchait monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier au poste de manœuvre-journalier saisonnier au service des Travaux publics ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MODIFIER le statut d'embauche de monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier à temps plein au poste de manœuvre-journalier au service des Travaux publics à compter du 7 novembre 2018 et ce, selon les conditions en vigueur à l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

QUE monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à agir pour donner effet à la présente.

Adoptée

5.6 **Dépôt de la liste des taxes foncières passées dues et mandat de recouvrement à la firme Bélanger Sauvé**

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, a déposé au conseil la liste des immeubles visés par des taxes foncières passées dues;

ATTENDU les mesures de suivi réalisées par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné pour le recouvrement des taxes dues;

ATTENDU la nécessité de recouvrer certaines sommes dues et d'octroyer un mandat à la firme Bélanger Sauvé pour ce faire;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE PRENDRE ACTE de la liste des immeubles visés par des taxes foncières passées dues produite par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, en date du 7 novembre 2018;

DE MANDATER la firme **Bélanger Sauvé** pour le recouvrement des arrérages de taxes pour les immeubles identifiés par les matricules :

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0011-99-6099	0012-49-9654
0012-89-1630	0013-53-8388
0013-81-5912	0112-02-1584

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0111-80-0019	0114-76-3568

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0507-76-6411	0507-94-0776

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0111-89-4013	0111-89-8451

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0407-36-7979	0507-13-0827

Immeubles appartenant au même propriétaire	
0406-12-4754	0406-13-8202

Immeubles uniques	
0011-73-5794	0017-12-2582
0111-53-8579	0111-63-5801
0114-46-2548	0210-17-2252
0210-18-5828	0215-12-4739
0305-66-4926	0310-52-0106
0310-85-8383	0406-70-4110
0409-70-0070	0410-02-9531

0410-06-5902	0410-09-6614
0410-21-0689	0410-26-8768
0410-53-5448	0410-54-4372
0410-64-6918	0410-75-3630
0410-81-4013	0410-81-9629
0411-86-0015	0413-25-6705
0507-22-8746	0507-64-6931
0509-16-4908	0511-49-8910
0513-14-5622	9712-78-5946
9810-87-8032	9811-52-2470
9811-90-1627	9811-90-8386
9812-33-6388	9812-51-2348
9909-69-8721	9910-16-1832
9910-32-0936	9913-70-0628
9913-86-8430	9913-94-7252
9916-78-4707	

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, par le truchement de la présente, autorise la firme Bélanger Sauvé à entreprendre toutes les procédures nécessaires pour l'obtention d'un jugement sur tout immeuble qui sera déterminé par la Municipalité, afin de préserver la créance de la Municipalité et ainsi protéger la prescription de 10 ans découlant dudit jugement;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, par le truchement de la présente, autorise la firme Bélanger Sauvé à procéder à l'exécution des jugements qui seront rendus;

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé afin d'accomplir toute procédure requise pour la saisie et la vente en justice des immeubles suite à l'exécution des jugements qui seront rendus, si tel est le cas, aux fins de recouvrer les taxes, intérêts et frais liés aux immeubles;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-11-281

5.7 Première de classe en persévérance scolaire 2019

ATTENDU

que depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

- ATTENDU** qu'en juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4^e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7^e place améliorant ainsi sa position;
- ATTENDU** le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,92 %;
- ATTENDU** qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement quinze mille dollars (15 000 \$) de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- ATTENDU** que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- ATTENDU** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- ATTENDU** que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;
- ATTENDU** que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- DE RECONNAÎTRE** la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes :
- Accueil d'étudiants en stage;
 - Offre d'activités de loisir parents-enfants;
 - Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;

- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.;
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de leur territoire;
- Durant les JPS 2019, à notre bibliothèque municipale, offrir à nos citoyens des kits d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans;
- Collaboration avec l'école de notre milieu;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2018-11-282

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier

Appuyé par monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2018.

Adoptée

2018-11-283

6.2 Approbation du rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 18 octobre 2018, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine

Appuyé par monsieur Jasmin Boucher

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 18 octobre 2018.

Adoptée

2018-11-284

6.3 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone C-33-2 – Les Entreprises Baillargeon & Coulombe Inc. – Lot 5 611 422 – Immeuble 4 ou 6 logements

ATTENDU

la demande de la compagnie Les Entreprises Baillargeon & Coulombe Inc, afin de modifier le zonage dans la zone commerciale C-33-2 pour y permettre l'usage « 1400 Habitation multifamiliale et 1410 Habitation multifamiliale isolée » à des fins de construction d'un immeuble de 4 ou 6 logements;

ATTENDU

l'analyse de cette demande de modification au règlement de zonage par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 octobre 2018, et que la recommandation est à l'effet de ne pas modifier le règlement de zonage actuel pour permettre cet usage dans cette zone;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AVISER le requérant que, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal ne donnera pas suite à sa demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 afin d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale et Habitation multifamiliale isolée » dans la zone C-33-2.

Adoptée

2018-11-285

6.4 Demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 dans la zone R-48 – Gestion Larivel Inc. – Lot 5 611 442 – Immeubles 6 logements

ATTENDU la demande de la compagnie Gestion Larivel Inc, afin de modifier le zonage dans la zone résidentielle R-48 pour y permettre l'usage « 1400 Habitation multifamiliale et 1410 Habitation multifamiliale isolée » à des fins de construction d'immeubles de 6 logements;

ATTENDU l'analyse de cette demande de modification au règlement de zonage par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 octobre 2018, et que la recommandation est à l'effet de ne pas modifier le règlement de zonage actuel pour permettre cet usage dans cette zone;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault

Monsieur Daniel Gravel déclare son intérêt en raison d'un lien familial avec un des requérants de la présente demande, il avise le conseil municipal qu'il n'a pas participé aux discussions et qu'il ne participera pas aux délibérations et vote sur la présente résolution.

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AVISER le requérant que, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal ne donnera pas suite à sa demande de modification au règlement de zonage numéro 228-92 afin d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale et Habitation multifamiliale isolée » dans la zone R-48.

Adoptée

07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-11-286

7.1 **Autorisation permettant au Club Quad Mégaroues Joliette de circuler en bordure du 1^{er} rang**

ATTENDU la demande reçue le 23 octobre 2018 du Club Quad Mégaroues Joliette à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1^{er} rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril;

ATTENDU que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Mégaroues Joliette Inc, demandeur de la présente autorisation;

ATTENDU que la demande d'autorisation reçue le 23 octobre 2018 du Club Quad Mégaroues Joliette constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER les membres du **Club Quad Mégaroues Joliette** à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1^{er} rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril.

Adoptée

2018-11-287

7.2 **Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme JFSA Experts-Conseils en ressources hydriques et en environnement pour la préparation d'une étude hydraulique d'un tronçon de la rivière l'Assomption**

ATTENDU le glissement de terrain survenu au mois d'avril 2017 sur une section de talus de la rue Bernard;

ATTENDU une étude d'avant-projet réalisée par la firme Parallèle 54 Expert Conseil Inc. et déposée en janvier 2018, pour des travaux de stabilisation dudit talus et remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard;

ATTENDU les demandes du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère de la Sécurité publique afin que la Municipalité fasse réaliser une étude hydraulique d'un tronçon de la rivière l'Assomption relative audit glissement de terrain;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par monsieur Marcel Roy, ingénieur associé de la firme JFSA Experts-Conseils datée du 28 février 2018 concernant une étude hydraulique d'un tronçon de la rivière l'Assomption;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal mandate la firme **JFSA Experts-Conseils en ressources hydriques et en environnement** pour une étude hydraulique d'un tronçon de la rivière l'Assomption pour un montant forfaitaire de vingt-et-un mille dollars (21 000 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 28 février 2018;

DE DEMANDER l'aide financière du Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés auxdits services professionnels ;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre de la Municipalité, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2018-11-288

8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque 2019 – CRSBP

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie désigne madame Geneviève Poirier, conseillère et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, respectivement représentante élue et responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) pour l'année 2019.

Adoptée

2018-11-289

8.2 Aide financière octroyée à l'École Ste-Hélène relative à l'achat de matériel sportif

ATTENDU la demande de l'École Ste-Hélène déposée le 2 octobre 2018 relative à l'achat de matériel sportif;

ATTENDU que le conseil municipal désire appuyer ce projet de l'École Sainte-Hélène;

ATTENDU que l'École Ste-Hélène collabore avec la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'offre de services de loisirs à la population de Sainte-Mélanie par le prêt d'équipements et de locaux;

ATTENDU que le conseil municipal apprécie la collaboration de l'École Ste-Hélène et tient à souligner son appréciation par l'octroi de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER une somme de mille sept cents dollars (1 700 \$) à l'École Ste-Hélène qui sera utilisée pour l'achat de matériel sportif;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire approprié du service des loisirs;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-11-290

8.3 Octroi d'un contrat de fourniture, installation et mise en service d'une enseigne avec écrans numériques (double-face) avec structure de soutien

ATTENDU

l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une enseigne avec écrans numériques (double-face) avec structure de soutien;

ATTENDU

les offres reçues de deux (2) soumissionnaires dont l'ouverture a eu lieu le 29 octobre 2018 à 13h30 :

Soumissionnaires	Montant
Les Enseignes Pala	35 924 \$
LIBERTÉVISION INC.	38 219 \$

ATTENDU

la recommandation de monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, d'accorder le contrat de fourniture au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie **Les Enseignes Pala**;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Enseignes Pala** reçue le 26 octobre 2018 et de lui octroyer un contrat de fourniture, l'installation et la mise en service d'une enseigne avec écrans numériques (double-face) avec structure de soutien au montant de trente-cinq mille neuf cent vingt-quatre dollars (35 924 \$) plus taxes;

D'ACCEPTER l'option 1 de la proposition de la compagnie **Les Enseignes Pala** reçue le 26 octobre 2018 pour le remplacement du logo vinyle de la Municipalité de Sainte-Mélanie par un logo lumineux en découpe CNC au montant de trois mille quatre cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cent (3 449.25 \$) taxes incluses;

D'ACCEPTER le contrat d'entretien annuel sur appel pour la période de garantie, tel qu'indiqué à la proposition de la compagnie **Les Enseignes Pala** reçue le 26 octobre 2018 au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) plus taxes

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus libre en y soustrayant toute aide financière ou contribution provenant notamment du programme « Pacte de la ruralité » pour un montant de vingt mille dollars (20 000 \$) et de la Caisse Desjardins de Kildare pour un montant de dix mille dollars (10 000 \$);

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-11-291

8.4 Octroi d'une aide financière au Cercle de Fermières Sainte-Mélanie pour l'achat de tissus – Confection de doudous pour le Regroupement un P'tit Cœur au chaud

ATTENDU la demande du Cercle de Fermières Sainte-Mélanie déposée le 21 octobre 2018 relative à l'achat de tissus permettant de confectionner une centaine de doudous;

ATTENDU que le Cercle de Fermières Sainte-Mélanie se joint au *Regroupement un P'tit Cœur au chaud* pour apporter du réconfort aux enfants pris en charge par la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) Lanaudière;

ATTENDU que le conseil municipal désire appuyer cette initiative du Cercle de Fermières Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER une somme de cent dollars (100 \$) au Cercle de Fermières de Sainte-Mélanie qui sera utilisée pour l'achat de tissus permettant de confectionner une centaine de doudous qui seront remis au Centre Jeunesse de Lanaudière et distribués aux enfants de la région;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire approprié du service des loisirs;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-11-292

8.5 Reconduction du programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2019

ATTENDU la résolution numéro 2015-07-149 réaffirmant l'appui du conseil municipal aux activités du Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités est fondé sur le principe de réciprocité avec les Municipalités de Saint-Saud-Lacoussière et de Saint-Pardoux-la-Rivière (France);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RECONDUIRE le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2019;

DE POURVOIR au paiement des dépenses liées au projet ci-haut mentionné en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2018-11-293

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint au service des travaux publics.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 septembre au 26 octobre 2018.

Adoptée

2018-11-294

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture pour l'achat d'un godet épandeur d'abrasifs et son installation

ATTENDU

les offres de fourniture reçues pour l'achat d'un godet épandeur d'abrasifs et son installation :

	Les Entreprises A.Laporte	Agritex Berthierville
Godet épandeur	3 100 \$	4 886 \$
Installation	1 000 \$	
Total	4 100 \$	4 886 \$

ATTENDU

l'offre de services de la compagnie **Les Entreprises A. Laporte** reçue le 12 octobre 2018 étant le plus bas soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Entreprises A. Laporte** et de lui octroyer un contrat de fourniture pour l'achat d'un godet épandeur d'abrasifs et son installation pour un montant n'excédant pas quatre mille cent dollars (4 100 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre de la Municipalité;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-11-295

9.3 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 1

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 29 octobre 2018 relative à des travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de cent cinquante-cinq mille huit cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze dollars et onze cents (835 875.11 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 10 % à l'entrepreneur **Les Entreprises Généreux** relatif aux travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 1, tel que recommandé par monsieur David Beauséjour, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 29 octobre 2018;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon, net de toutes aides financières gouvernementales provenant de la TECQ 2014-2018 et du PIQM ;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 38.

a) Déploiement de la fibre optique dans la municipalité ?

La période de questions est close à 20 h 45.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2018-11-296

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 46.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire trésorier